

La Chausséria.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

Attestation du Rapport financier annuel 2019

Comptes sociaux

Tableau des résultats financiers

Tableau de flux de trésorerie

Annexe des comptes

Rapport de Gestion

Rapports du Commissaire aux Comptes

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2019

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

Virginie PHILIP



1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		LA CHAUSSERIA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		68 RUE DE PASSY 75016 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		6 6 0 8 0 0 7 9 8 0 0 8 7 9		Néant		* <input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI	1 300 000		2 037 132
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	66 590		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	588 127	AU	481 114	107 013
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	102 000	CV		102 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	165 523	BC		165 523	
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	103 129	BI		103 129	
TOTAL (II)		BJ	4 362 501	BK	1 847 704	2 514 797	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	1 331 928	BU	364 811	967 117
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	33 415	BY		33 415
		Autres créances (3)	BZ	3 800	CA		3 800
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE		
		Disponibilités	CF	3 394 617	CG		3 394 617
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		
TOTAL (III)		CJ	4 763 760	CK	364 811	4 398 949	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif *		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	9 126 261	IA	2 212 515	6 913 746	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			

	Brut	Amortissements_x000D_ Dépréciations	Net au 31/12/19 ex 12 mois	Net au 31/12/18 ex 12 mois
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial	3 337 132	1 300 000	2 037 132	2 037 132
Autres immobilisations incorporelles	66 590	66 590		
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	588 127	481 114	107 013	155 180
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières	102 000		102 000	102 000
Participations et créances rattachées	165 523		165 523	225 523
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	103 129		103 129	101 533
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 362 501	1 847 704	2 514 797	2 621 368
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 331 928	364 811	967 117	1 106 835
Créances				
Clients et comptes rattachés	33 415		33 415	60 634
Fournisseurs débiteurs				34 725
Personnel	3 800		3 800	3 600
Etat, Impôts sur les bénéfices				55 680
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances				
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 394 617		3 394 617	2 950 468
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 763 760	364 811	4 398 949	4 211 942
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	9 126 261	2 212 515	6 913 746	6 833 311

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA	Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	1 830 021	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	294 760	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	183 002	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG	3 464 271	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 320	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	5 783 374	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	200 000	
	Provisions pour charges	DQ	379 689	
	TOTAL (III)	DR	579 689	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	124 407	
	Dettes fiscales et sociales	DY	424 180	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 096	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	550 683		
	Ecart de conversion passif *	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	6 913 746		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

	Net au 31/12/18 9 ex 12 mois	Net au 31/12/18 ex 12 mois
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 830 021	1 830 021
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	294 760	294 760
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	183 002	183 002
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	3 464 271	3 487 377
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	11 320	-23 106
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 783 374	5 772 054
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	0	0
Provisions pour risques	200 000	200 000
Provisions pour charges	379 689	356 897
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	579 689	556 897
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts	0	0
Découverts et concours bancaires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	0	0
Emprunts et dettes financières diverses	0	0
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 407	54 131
Dettes fiscales et sociales	424 180	447 646
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	2 096	2 582
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL DETTES	550 683	504 359
Ecart de conversion - Passif	0	0
TOTAL PASSIF	6 913 746	6 833 310

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N						
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA		Néant <input type="checkbox"/>						
PRODUITS D' EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	4 021 462	FB	20 961	FC	4 042 423	
	Production vendue	FD		FE		FF		
	biens *	FD		FE		FF		
	services*	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	4 021 462	FK	20 961	FL	4 042 423	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	4 042 423
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 463 472	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	137 402	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	51 138	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	822 347	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	93 896	
	Salaires et traitements*					FY	1 074 318	
	Charges sociales (10)					FZ	343 965	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	48 167
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	2 317
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	22 792
	Autres charges (12)					GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	4 059 814
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	(17 391)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*						(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*						(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 855
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)							GP	1 855
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)							GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	1 855
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	(15 536)

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		LA CHAUSSERIA		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	27 365		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	2 078		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	29 443		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	501		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	501		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	28 942		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	2 086		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	4 073 721		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	4 062 401		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	11 320		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont produits de locations immobilières		HY		
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *		HP		
		Dont - Crédit - bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6	obligatoires A9		
				dont cotisations facultatives Madelin A7		
				dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

	du 01/01/19 Au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 Au 31/12/18 12 mois
PRODUITS		
Ventes de marchandises	4 042 423	4 357 921
Production vendue	0	0
Production stockée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Reprises sur amortissements et provisions		724 807
Autres produits	0	0
Total	4 042 423	5 082 728
Achats de marchandises	1 463 472	1 660 064
Variation de stock (m/ses)	137 402	19 503
Achats de m.p & aut.approv.	51 138	89 213
Variation de stock (m.p.)	0	0
Autres achats & charges externes	822 347	792 369
Impôts, taxes et vers. assim.	93 896	80 857
Salaires et Traitements	1 074 318	1 133 176
Charges sociales	343 965	341 982
Amortissements et provisions	73 276	953 950
Autres charges		
Total	4 059 814	5 071 114
RESULTAT D'EXPLOITATION	-17 391	11 614
Produits financiers	1 855	5 164
Charges financières		
Résultat financier	1 855	5 164
Opérations en commun		
RESULTAT COURANT	-15 536	16 778
Produits exceptionnels	29 443	33
Charges exceptionnelles	501	39 917
Résultat exceptionnel	28 942	-39 884
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	2 086	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 320	-23 106

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
(Art.133, 135 et 148 du DECRET sur les sociétés commerciales)
(En Euros)

NATURE DES INDICATIONS	2015	2016	2017	2018	2019
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021	1 830 021
b) Nombre d'actions émises	480 166	480 166	480 166	480 166	480 166
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'Affaires Hors Taxes	4 881 013	4 380 131	4 448 012	4 357 921	4 042 423
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	278 771	136 009	130 301	206 037	73 276
c) Impôts sur les bénéfices	44 034				
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-220 764	-934 667	-98 214	-23 106	11 320
e) Montant des bénéfices distribués (1)					
III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	0,49	0,28	0,27	0,43	0,15
b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	-0,46	-1,95	-0,20	-0,05	0,02
c) Dividende versé à chaque action (2)					
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés	45	44	38	40	38
b) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	392 479	355 938	399 343	341 982	343 965
c) Montant de la masse salariale	1 232 845	1 222 141	1 231 103	1 124 424	1 068 818

(1) Pour l'exercice dont les comptes seront soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires, indiquer le montant des bénéfices dont la distribution est proposée par le Conseil d'Administration, le Directeur ou les Gérants.

(2) Si le montant des actions a varié au cours de la période de références, il y aura lieu d'adapter les résultats indiqués et de rappeler les opérations ayant modifié le montant du Capital.

SOCIETE LA CHAUSSERIA

S.A. au Capital de 1 830 021 euros
Siège Social : 68 Rue de Passy - 75016 PARIS
SIRET : 660 800 798 01257
R.C.S.Paris B 660 800 798

LA CHAUSSERIA**Tableau de flux de trésorerie
(en euros)**

	Exercice 2019	Exercice 2018
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net	11 320	-23 106
Elimination des charges et produits sans incidence		
Sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Amortissements et provisions	70 958	72 360
Variation des impôts différés		
Plus values de cession, nettes d'impôt		
Marge brute d'autofinancement	82 278	49 254
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-303 467	-326 932
Flux net de trésorerie généré par l'activité	385 745	376 186
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisation	-1 596	-115 103
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	60 000	61 464
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	58 404	-53 639
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Emissions d'emprunts et avances conditionnés		
Remboursements d'emprunts et avances conditionnés		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		
	444 149	322 547
Trésorerie d'ouverture	2 950 468	2 627 921
Trésorerie de clôture	3 394 617	2 950 468

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Autres			Total Situation Nette
					Ecarts de conversion	Ecarts de réévaluation	Titres en auto-contrôle	
CAPITAUX PROPRES N-2 (2017)	1 830 021	294 760	6 079 452	-98 214				5 795 157
Affectation en réserves Distributions de dividendes			98 214	-98 214				
RESULTAT N-1 (2018)				-23 106				-23 106
CAPITAUX PROPRES N-1 (2018)	1 830 021	294 760	6 177 666	-23 106				5 772 051
Affectation en réserves Distributions de dividendes Variation de capital			23 106	-23 106				
RESULTAT N (2019)				11 320				11 320
CAPITAUX PROPRES N (2018)	1 830 021	294 760	6 200 772	11 320				5 783 371

Tableau synthétique des engagements hors bilan (2019)
 NEANT

Tableau des mouvements immobilisations et amortissements (2019)
 (en euros)

	Mouvements 2019			Total Valeur nette Au 31/12/2019
	Soldes Au 01/01/2019	Augmentation	Résultats Diminution	
Immobilisations	4 420 905	1 596	60 000	4 362 501
Amortissements	499 537	48 167		547 704
A déduire				
Valeur nette	3 921 368	-46 571	60 000	3 814 797

SOCIETE LA CHAUSSERIA
S.A. au Capital de 1 830 021 Euros
Siège Social : 68 Rue de Passy – 75016 PARIS
SIRET : 660 800 798 01257
R.C.S. PARIS B 660 800 798

ANNEXE DES COMPTES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

I – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés en application du Règlement ANC n° 2014-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition des immobilisations ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1964 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- immobilisations incorporelles (droit entrée) 9 ans
- constructions 20 ans
- installations techniques 5 à 10 ans
- matériel et outillage industriels 5 à 10 ans
- matériel de transport 5 ans
- matériel et mobilier de bureau 5 ans

En application des règlements CRC n° 2002-10 et 2004-06, notre entreprise n'a pas identifié de composants autres que ceux qui figurent déjà dans ses immobilisations. De même, aucune valeur résiduelle identifiable et/ou chiffrable ne peut être attribuée aux immobilisations dans l'état actuel de nos connaissances, notre société n'ayant pas une stratégie de revente régulière de ses biens et matériels. Enfin, les durées d'utilité antérieurement retenues et objectivement conformes aux usages professionnellement reconnus n'ont pas été modifiées.

b) Immobilisations incorporelles

Concernant la valeur des éléments incorporels figurant à l'actif du bilan, il n'existe pas, en matière de commerce de chaussures, d'indices de perte de valeur et il a donc été procédé à des tests de recherches de dépréciations de valeurs. Ceux-ci ont consisté à déterminer les évolutions de chiffres d'affaires de chaque magasin sur trois ans, d'une part, et à rapprocher ses tendances de la valeur d'achat inscrite à l'actif du bilan.

Rappel de nos fonds de commerce au 31 Décembre 2019 :

- 1 boutique à MONTPELLIER
- 1 boutique à TOULON
- 1 boutique à NANTES
- 1 boutique à MARSEILLE
- 2 boutiques à LYON
- 2 boutiques à BORDEAUX
- 1 boutique à ANTIBES
- 2 boutiques à AIX EN PROVENCE
- 4 boutiques à PARIS

Lorsque notre analyse a fait ressortir une possible perte de valeur, il a été procédé à une demande d'évaluation par des cabinets spécialisés immobilier et/ou un expert en retenant les critères suivants :

- Raisonnement ville par ville et, à l'intérieur de chaque ville,
- par quartier,
- prix d'achat historique,
- loyer actuel
- surface
- offre ou transaction possible, soit en vente de fonds de commerce, soit surtout en valeur de droit au bail, car le Marché des fonds de commerce de chaussures pour femmes est devenu totalement inexistant.

Le poids respectif de ces différents critères nous a permis d'arrêter avec toute la prudence requise la valeur actuelle des fonds de commerce et de provisionner les valeurs de fonds de commerce existantes, lorsque la valeur actuelle se trouvait notablement inférieure à la valeur nette comptable.

C'est ainsi qu'en 2016, 7 fonds de commerce avaient fait l'objet d'une dépréciation pour un montant total de 900 000 €.

Au 31/12/2019, aucun élément ne permettait de modifier ou compléter les provisions existantes ; par contre, en Mai 2020, avec l'impact du Covid-19, les immobilisations incorporelles doivent être revues à la baisse.

Les immobilisations incorporels figurant au poste fond commercial se décomposent de la façon suivante :

- prix d'acquisition du droit au bail de 3 magasins avant 1980	277 152
- prix Marque	282 000
- prix d'acquisition du droit au bail de 8 magasins	1 387 980
- prix d'acquisition du droit au bail des 5 magasins achetés en 2012	1 390 000

TOTAL

3 337 132

STOCKS :

Les stocks de marchandises ont été évalués selon la méthode premier entré-premier sorti.

Les frais accessoires d'achat n'ont pas été incorporés dans la valeur d'inventaire, étant comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature, leur montant n'étant pas significatif.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus, et la valeur de réalisation probable a été effectuée lorsque le prix d'achat est supérieur au prix de vente H.T.

CREANCES ET DETTES : Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale.

DISPONIBILITE : Les liquidités en banque et caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ACHATS : Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

PRODUITS EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels sur opérations de gestion	27 365
--	--------

CHARGES EXCEPTIONNELLES

Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	501
--	-----

METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION : Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS :

II – 1- Engagements financiers : Néant

II – 2 Composition du Capital

Le Capital d'élève à 1 830 021 euros représenté par 480 166 actions de 3.81 euros.

II – 3 Rémunérations allouées aux dirigeants en raison de leurs fonctions :

Organes d'administration : Madame PHILIP Virginie – Administrateur et PDG – 138 548 € (salaire brut 2019)

III – 4 Ventilation de l'effectif au 31.12.2018

* Cadres (y compris Gérants Magasins)	6
* Employés	32
	38

II – 5 Accroissement ou allègement de la Charge Fiscale future

Effet du mouvement des provisions réglementées sur le résultat et sur la charge fiscale future : néant

ELEMENTS ENTRAINANT UN ALLEGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE

ALLEGEMENT FUTUR DE LA BASE DE L'IMPOT	
Congés payés + Charges	68 583
1% Construction	4 809
Indemnité de fin de carrière	379 689

II – 6 Provision Indemnité de fin de carrière

Pour l'année 2019, la dotation s'élève à 22 792 €, et elle s'élève à 379 689 €.

Les droits acquis par les salariés ayant atteint l'âge de 50 ans au 31/12/2019 ont été calculés conformément à la nouvelle règle de calcul au 27/11/2017 du code du travail.

II – 7 Provisions pour pertes et charges

Le dossier relatif au litiges de LYON est toujours en cours, en conséquence, nous avons conservé la provision de 200 000 €.

II – 8 - Honoraires Commissaires aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes s'élèvent à 12 000 € Hors Taxes.

III – AUTRES INFORMATIONS :

III – 1 Comptes de régularisation

Congés payés	93 456
Charges sociales à payer	125 125
Impôts et Taxes à payer	56 836
TVA Décembre	60 932
Fournisseurs Factures non parvenues	117 213

III – 2 Information sur la Société de fabrication ESMERALDA au Portugal (notre participation : 51% du Capital)

Au cours de l'exercice en cours, celle-ci a réalisé un Chiffre d'Affaires de 1 768 725 € ; aucune dividende n'a été distribuée.

III – 3 Partie liée

Partie liée	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations
ESMERALDA	Filiale	165 523 €	Prêt sans intérêt, remboursé à compter de 2015

IV – Faits postérieurs à l'exercice :

Sur Janvier 2020, le Chiffre d'Affaires a diminué de 16,7 % par rapport à Janvier 2019

Sur Février 2020, le Chiffre d'Affaires a diminué de 23 % par rapport à Février 2019

Sur Mars 2020, le chiffre d'Affaires a diminué de 68 % par rapport à Mars 2019

Sur Avril 2020, perte de 100 %

En raison du Covid-19, l'activité a été arrêtée au 16 Mars 2020, tous les magasins ont été fermés, et le chômage partiel a été mis en place.

Compte tenu de cette situation de crise, pour l'année 2020, notre perte devrait être au minimum, d'environ 700 000 €.

V – Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

ESMERALDA, industria de calçados, LDA - Société portugaise – NIPC : 510509983

Capital	Capitaux propres	Quote part du Capital détenu en %	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'Affaires	Dividendes
200 000	206 890	51%	80 011	1 768 725	néant

ANNEXES /

Documents liasse fiscale :

- 1- Imprimé n° 2054
- 2- Imprimé n° 2055
- 3- Imprimé n° 2056
- 4- Imprimé n° 2057

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : LA CHAUSSERIA Néant <input type="checkbox"/> *											
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations					
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
					1	2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	66 590	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 337 132	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	480 143	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	66 320	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	41 664	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	588 127	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	327 523	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	101 533	1U		1V	1 596		
TOTAL IV				LQ	429 056	LR		LS	1 596		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	4 420 905	ØH		ØJ	1 596	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
					1	2		4			
					3						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ	66 590	DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	3 337 132	LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions			IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers			IU		MM	480 143	MN		MO
		Matériel de transport			IV		MP	66 320	MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW		MS	41 664	MT		MU
		Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG	588 127	NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX	60 000	ØY	267 523	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	103 129	2G
	TOTAL IV				I3		NJ	60 000	NK	370 652	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	60 000	ØL	4 362 501	ØM

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	66 590	PF		PG		PH	66 590		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	365 630	QE	32 275	QF		QG	397 905		
	Matériel de transport	QH	38 609	QI	10 792	QJ		QK	49 401		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	28 708	QM	5 100	QN		QO	33 808		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	432 947	QV	48 167	QW		QX	481 114		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	499 537	ØP	48 167	ØQ		ØR	547 704		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO				
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ				
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8				
Primes de remboursement des obligations						SP	SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF	
	- financières		UG	UH	
	- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

N° 2057-SD 2020

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	165 523	UM	60 000	UN	105 523			
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	103 129	UV		UW	103 129			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	33 415		33 415					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée*)		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY	3 800		3 800					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	305 867	VU	97 215	VV	208 652		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	124 407		124 407						
Personnel et comptes rattachés		8C	176 161		176 161						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	125 125		125 125						
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E	2 086		2 086					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	60 932		60 932					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	59 876		59 876					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 096		2 096						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	550 683	VZ	550 683					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

LA CHAUSSERIA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 830 021 EUROS

SIEGE SOCIAL : 68 Rue de Passy 75016 PARIS

R.C.S. PARIS B 660 800 798

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de la Société durant l'exercice social écoulé (01 JANVIER 2019 au 31 DECEMBRE 2019) et pour soumettre, à votre approbation, les comptes dudit exercice.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera, dans son rapport, toutes les informations, quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Au présent rapport, est annexé, conformément à l'article R-225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 4 042 423 € contre 4 357 921 € pour l'exercice précédent, soit une baisse du chiffre d'affaires de l'ordre de 7 %.

Le résultat courant d'exploitation 2019 avant impôt ressort négatif de -15 536 € ; celui-ci au 31/12/2018 ressortait positif de 16 778 €.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat 2019 ressort bénéficiaire de 11 320 € contre (-23 106 €) en 2018.

Le dossier relatif au non renouvellement des baux de nos magasins de LYON est en cours ; un expert a été nommé afin d'évaluer le montant de l'indemnité d'éviction.

En conséquence, nous avons conservé la provision de 200 000 €.

EVENEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

En raison du Covid-19, l'activité a été arrêtée au 16 Mars 2020, tous les magasins ont été fermés, et le chômage partiel a été mis en place.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Filiale, la Société ESMERALDA a réalisé un chiffre d'Affaires de 1 768 725 €, pour l'exercice 2019, et un résultat net de 80 045 € après 83 417 € d'amortissements.

La Société ESMERALDA rembourse en raison de 5 000 € par mois, le prêt qui nous lui avons consenti pour acheter les murs et le matériel de l'usine.

PREVISIONS ET PLAN POUR L'ANNEE 2020

A ce jour, nous exploitons 15 boutiques.

- 4 magasins à PARIS – *Effectif de 7 salariées réparties sur les 4 magasins*
- 2 magasins à LYON – *Effectif de 6 salariés*
- 1 magasin à NANTES – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à MONTPELLIER – *Effectif de 2 salariées*
- 2 magasins à AIX EN PROVENCE (Rue Bédarrides – Rue Nazareth) – *Effectif de 4 salariées*
- 2 magasins à BORDEAUX (Place Gambetta – Rue Sainte Catherine) – *Effectif de 4 salariés*

- 1 magasin à TOULON – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à ANTIBES – *Effectif de 2 salariées*
- 1 magasin à MARSEILLE – *Effectif de 2 salariées*

Sur Janvier 2020, le Chiffre d'Affaires a diminué de 16,7 % par rapport à Janvier 2019

Sur Février 2020, le Chiffre d'Affaires a diminué de 23 % par rapport à Février 2019

Sur Mars 2020, le chiffre d'Affaires a diminué de 68 % par rapport à Mars 2019

Sur Avril 2020, perte de 100 %

Soit une perte d'environ 350 000 €

Certains de nos magasins feront l'objet de fermeture définitive, (TOULON, ST SULPICE) dans un premier temps, ensuite ANTIBES, CHAUSSEE D'ANTIN, MONTPELLIER et NANTES ; il ne restera que 9 magasins.

Compte tenu de cette situation de crise, il est très difficile de faire des prévisions, mais nous pensons que pour l'année 2020, notre perte devrait être au minimum de 700 000 €.

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après, l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital social à la clôture de l'exercice.

Personnes possédant plus de 5 % du capital :

Madame Janie PHILIP
Monsieur Jean Yves GUILLOSSON
Monsieur Dominique PAULHAC

Personnes possédant plus de 10 % du capital :

Madame Virginie PHILIP

Personne possédant plus de la moitié du capital :

Société PUEYO

PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d’affecter le bénéfice de l’exercice qui s’élève à 11 320 € au poste « autres réserves »

DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l’article 243 bis du Code Général des impôts, nous vous rappelons qu’il n’a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

INFORMATIONS LIEES A LA REGLEMENTATION RSE :

Suite aux nouvelles dispositions relatives au RSE, la Société LA CHAUSSERIA n'a pas les critères et sort du dispositif.

INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES ((article 39-4 du C.G.I)

La Société n’a pas supporté, au cours de l’exercice clos le 31 DECEMBRE 2019, de dépenses et charges non déductibles de l’impôt sur les sociétés et visées à l’article 39-4 du Code Général des impôts.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENTS

- Notre Société n’a pas recours au crédit fournisseur,
- Elle paie les loyers des magasins d’avance (les loyers sont appelés par trimestre et ils sont payés dès les premiers jours du trimestre),
- Les fournisseurs sont payés comptant dès la livraison avec un escompte,
- Les ventes clients sont des ventes au comptant, donc il n’y a pas de crédit Client.

INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (article L-225-104-1 du Code du Commerce)

I- Mandats des Administrateurs :

Aucun mandat n'est arrivé à expiration.

II-Liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés :

La liste des fonctions des mandataires sociaux dans d'autres Sociétés figure en annexe I du présent rapport.

III-Rémunération des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2019 :

Les informations relatives aux rémunérations perçues par les mandataires sociaux, au cours de l'exercice 2019, figurent en annexe II du présent rapport.

INFORMATIONS RELATIVES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Notre commissaire aux comptes termine sa 10^e année consécutive de contrôle des comptes de notre société, en application de l'article L 823-3-1 du code de commerce son mandat prend donc fin.

Nous vous informons que le montant des honoraires de notre Commissaire aux Comptes est de 12 000 € hors taxes.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L.225-37 alinéa 6, L. 226-68 alinéa 6 et L.226-10-1 alinéa 1^{er}, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.

1. **Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées**

Figure en annexe I la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'Administration, les administrateurs.

2. Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4-2° du Code de Commerce, nous vous précisons que les conventions intervenues figurent dans les rapports du Commissaire aux Comptes.

3. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, alinéa 3, du Code de Commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 dudit Code.

Délégation de compétence

Néant

Délégation de pouvoirs

Néant

4. Organe choisi pour exercer la direction générale

En application de l'article L.225-37-4 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous précisons que notre Conseil d'Administration a fait le choix du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général.

5. Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-3 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale versée durant l'exercice à chaque mandataire social.

A perçu au cours de l'exercice écoulé :

Madame Virginie PHILIP – Administrateur et PDG – 138 548 € (salaire brut)

6. Engagement pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux (Code de Commerce, art. L.225-37-3 alinéa 3)

Néant

7. Rémunération des dirigeants : projets de résolutions

Néant

8. Conditions de préparation et d'organisation de travaux du Conseil

1. Présentation du Conseil d'Administration

Composition du Conseil :

Le Conseil d'Administration est, à ce jour, composé de 3 membres. La durée du mandat de chaque administrateur est de 6 années.

Vous trouverez, en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction dans la société et dans d'autres sociétés.

2. Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- Arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise,
- Organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration,
- S'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission,
- S'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'Administration est assisté d'un comité d'audit.

3. Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.1 . Organisation

Le Président organise les travaux du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur.

Le fonctionnement du Conseil n'est pas régi par un règlement intérieur.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche des affaires.

3.2 . Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'Administration est convoqué par le Président 15 jours à l'avance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni 2 fois.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les Commissaires aux Comptes sont convoqués à toutes les séances du Conseil d'Administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

3.3 . Les comptes rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le Secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un Administrateur.

3.4 . L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission. Hors séances du Conseil, les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

9. Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs délégués

Néant

10. Représentation des femmes et des hommes

A ce jour, le Conseil d'Administration comprend 3 femmes.

11. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

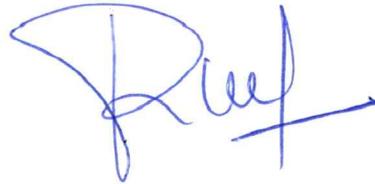
Les modalités de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont prévues dans les articles 31 à 36 des statuts de la Société.

Fin du rapport sur le gouvernement d'entreprise

RESOLUTIONS – QUITUS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver, par votre vote, le texte des résolutions qui vous sont proposées, et donner quitus aux Administrateurs de l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
Virginie PHILIP

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Philip', with a long horizontal stroke extending to the right.

**ANNEXE I DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020**

**LISTE DES FONCTIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS
D'AUTRES SOCIETES**

Mme Janie PHILIP Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. PUEYO

Administrateur et Président Directeur Général de la S.A. CHAPEAUX DE
FRANCE

Gérante de la S.A.R.L. LA BAIE DOREE

Gérante de la SCI DU LANGUEDOC

Gérante de la SCI DU PERCHE

Mme Virginie PHILIP Administrateur de la S.A. PUEYO

Administrateur de la S.A. CHAPEAUX DE FRANCE

**ANNEXE II DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2020**

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE
L'EXERCICE 2019**

Mme Virginie PHILIP – Président Directeur Général – 138 548 € (salaire brut 2019)

Mme Janie PHILIP – Administrateur : néant

Melle Hélène GUILLOSSON – Administrateur : néant

LA CHAUSSERIA

Société anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2019

Cabinet J. KALPAC & CIE

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX EN PROVENCE**

Cabinet Marseille

43 bd. de La Blancarde 13004 Marseille
Tél. 04 91 49 28 65 - Fax 04 91 85 41 88

Cabinet Martigues

1 rue des Frères Remondin 13500 Martigues
Tél. 04 42 13 02 32 - Fax 04 42 07 17 10

S.A.S. J.KALPAC & Cie : au capital de 158 000 €

Registre du commerce 73 B 82

Siret : 073 800 823 00012

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2019

A l'assemblée générale de la Société anonyme LA CHAUSSERIA

1) Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société anonyme LA CHAUSSERIA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

2) Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les point suivant exposés dans :

- la note *Principes, règles et méthodes comptables* de l'annexe des comptes annuels concernant les immobilisations incorporelles,
- la note *Méthode et Evaluation d'évaluation et de présentation- § II 7 Provisions pour pertes et charges* de l'annexe des comptes annuels concernant le maintien de la provision pour risques dans l'exercice.
- La note *IV Faits postérieurs à l'exercice* de l'annexe mentionne l'impact estimé du covid-19.

3) Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Évaluation des provisions pour dépréciation des fonds de commerce (note b - paragraphe 3 de l'annexe aux comptes annuels)**

Risque identifié

La valorisation des fonds de commerce doit faire l'objet chaque année d'un test de dépréciation (PCG art 214-15). Ces tests ont pour objet de déterminer si la valeur actuelle est supérieure à la valeur patrimoniale des fonds de commerce.

Nous avons considéré que l'évaluation des fonds de commerce constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à leur évaluation.

Notre réponse d'audit

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour évaluer les provisions pour dépréciation de fonds de commerce,
- Apprécier la valeur vénale sur la base d'évaluation de cabinets immobiliers spécialisés et/ou d'expert indépendant obtenue en retenant les critères de :
 - Raisonnement ville par ville et, à l'intérieur de chaque ville,
 - par quartier,
 - prix d'achat historique,
 - loyer actuel
 - surface
 - offre ou transaction possible, soit en vente de fonds de commerce, soit surtout en valeur de droit au bail, car le Marché des fonds de commerce de chaussures pour femmes est devenu totalement inexistant.

- **Reconnaissance du CA**

Risque identifié

Le risque de fraudes sur le CA est important, notamment dans les activités de ventes au détail, répartie sur plusieurs lieux géographiques.

Nous avons considéré que la reconnaissance du CA constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du risque de fraudes, existant par nature sur ce poste.

Notre réponse d'audit

- Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la société pour reconnaître le CA,
- Apprécier les procédures mises en place pour contrôler et valider le CA transmis par les boutiques et comptabilisés

4) Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 15 mai 2020 et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce (*article L. 225-37-3 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2017*) sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurée que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote [*le cas échéant : et aux participations réciproques*] vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5) Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LA CHAUSSERIA par l'assemblée générale en date du 30/06/2016.

Au 31/12/2019, notre cabinet était dans la [X^{ème}] année de sa mission sans interruption.

6) Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

7) Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Rapport

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

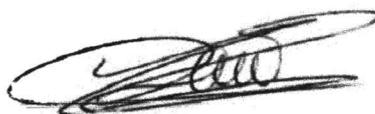
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à MARSEILLE, le 19/05/2020

Le commissaire aux comptes

J. KALPAC & CIE



Christel KALPAC DAUBOL

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LA CHAUSSERIA

Société Anonyme au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31/12/2019

Cabinet J. KALPAC & CIE

Siège social : 43 Boulevard de la Blancarde, 13004 MARSEILLE

Membre de la Compagnie Régionale de **AIX EN PROVENCE**

Cabinet Marseille

43 bd. de La Blancarde 13004 Marseille
Tél. 04 91 49 28 65 - Fax 04 91 85 41 88

Cabinet Martigues

1 rue des Frères Remondin 13500 Martigues
Tel. 04 42 13 02 32 - Fax 04 42 07 17 10

S.A.S. J.KALPAC & Cie : au capital de 158 000 €
Registre du commerce 73 B 82
Siret : 073 800 823 00012

LA CHAUSSERIA

au capital de 1 830 021 €

Siège social : 68 rue de Passy, 75016 PARIS

R.C.S : RCS PARIS 660 800 798

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES
Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagement dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1) Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du code de commerce.

2) Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Concernant la Société ESMERALDA :

Convention de prêt du 03/02/2014 : Afin que la Société ESMERALDA puisse rapidement racheter les murs et le matériel d'une usine en dépôt de bilan, LA CHAUSSERIA lui a versé une somme de **460.523 €** en 2012.

Cette somme prêtée sans intérêts, et remboursable en 10 ans, a commencé à être remboursée au 1er février 2015, par mensualité de **5.000 €**.

Au 31/12/2019, la somme restant à rembourser est de **162.523 €**.

Convention de redevance Marque : Afin de pouvoir utiliser la Marque « Janie PHILIP » propriété de LA CHAUSSERIA, la Société ESMERALDA s'engage à verser une redevance égale à 2 % de son chiffre d'affaires annuel. Pour l'année 2019, en accord avec la CHAUSSERIA aucune somme n'a été versée.

Concernant les loyers versés à la SCI LANGUEDOC (Gérante Madame PHILIP) :

⇒ au titre du magasin de MONTPELLIER	28.124 € HT
⇒ au titre du magasin de TOULON	31.720 € HT
⇒ au titre du magasin de MARSEILLE	31.200 € HT

Fait à MARSEILLE, le 19/05/2020

Le commissaire aux comptes

J. KALPAC & CIE



Christel KALPAC DAUBOL